

---

**PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)**  
**MISE À JOUR – MARS 24 MARS À 15 H**

---

**Granby, le 24 mars 2020 à 15 h** – La Ville de Granby, qui est toujours en mode veille, tient à informer sa population de sa mise à jour au sujet de son plan d'action dans le cadre de la pandémie du Coronavirus.

À la suite des recommandations du gouvernement du Québec et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Ville applique les prochaines mesures afin d'assurer la santé et la sécurité de sa communauté et de son personnel de même qu'aider ses citoyennes et ses citoyens les plus vulnérables. Ces mesures suivent la stratégie nationale du premier ministre qui vise à freiner la propagation du virus, en plus de limiter sa croissance, en favorisant l'isolement et en empêchant le regroupement de citoyennes et de citoyens.

### **Services essentiels**

Afin de mettre notre province en pause et faisant à la suite du décret du premier ministre du Québec relativement à la prestation des services essentiels. La Ville de Granby prend la difficile décision d'appliquer à compter du 25 mars les mesures suivantes auprès de son personnel :

- Dès le 25 mars 2020, la Ville effectuera une mise à pied temporaire de ses 41 employées et employés temporaires. Cette mise à pied s'ajoute aux 72 autres précédentes de notre personnel surnuméraire, des brigadières et brigadiers scolaires, de même que des monitrices et moniteurs au début de la crise ;
- D'ici le 27 mars 2020, la Ville finalisera l'analyse de ses services essentiels, ce qui mènera à d'autres mises à pied.

### **Mesures fiscales**

Par ailleurs, dans le but de venir en aide à sa population, la Ville a adopté les mesures fiscales suivantes lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 mars dernier :

## Mesures adoptées en séance extraordinaire :

- Du 24 mars au 21 juin 2020, le taux d'intérêt sera de zéro pour cent (0 %) l'an pour les comptes impayés de taxe foncière, de droit de mutation, de compensation, de tarification, etc.;
- De reporter les échéances des dates de taxes foncières 2020 :
  - du 22 avril au 22 juin
  - du 22 juin au 20 août
  - du 20 août au 21 septembre
  - du 21 septembre au 19 octobre
  - du 19 octobre au 18 novembre
- De reporter au 22 juin 2020 les échéances de taxes foncières supplémentaires, excluant celles des comptes de droits de mutation et les comptes des compteurs d'eau, dont les versements sont fixés entre le 24 mars et le 21 juin ;
- D'annuler du 24 mars au 21 juin 2020 les frais administratifs de 5 \$ pour les paiements en ligne par carte de crédit à la cour municipale ;
- D'annuler les frais de 10 \$ pour le remboursement des cours de natation ;
- De ne pas comptabiliser du 16 mars au 21 juin des frais de retard pour les livres à la bibliothèque Paul-O.-Trépanier.

## Chèques postdatés et prélèvements automatiques

Nous croyons important de préciser que la Ville n'encaissera aucun chèque pour le paiement des comptes de taxes foncières ou de compte foncier supplémentaire avant le 22 juin 2020. Par ailleurs, pour ceux qui désirent maintenir leurs paiements à l'échéance prévue, vous pourrez communiquer au 450 776-8300.

## Prélèvements automatiques (PPA, MVE) pour les comptes de taxes

Tous les prélèvements automatiques (PPA, MVE) seront suspendus du 24 mars au 21 juin 2020 inclusivement.

Toutefois, il importe de mentionner que les prélèvements automatiques ainsi que les chèques postdatés continueront à être encaissés pour les comptes de droits de mutation et les comptes d'eau au compteur.

## Demandes de subvention

Nous entendons poursuivre le traitement des demandes de subvention (aide aux commerces et entreprises, toilette à faible débit d'eau, installation de borne électrique, etc.) dans les meilleurs délais possible.

## **Relations médiatiques**

En plus, la Ville tient à rappeler qu'elle communiquera uniquement avec les médias par l'entreprise des points de presse et des entrevues quotidiennes à la radio M-105. Pour toute demande médiatique supplémentaire, communiquez avec l'agente à la prévention et aux relations publiques et communautaires, madame Caroline Garand au 450 361-6150 ou par message électronique au [communication@granby.ca](mailto:communication@granby.ca).

(30)

Source : Michel Pinault, OMA  
Directeur général  
Ville de Granby  
450 776-8232